

Vivre à Daverdisse

Daverdisse - Gembes - Haut-Fays - Porcheresse

janvier
2018



Meilleurs vœux

Bulletin communal trimestriel

Cabriole chaussures

Tél. 061 58 99 09

Pensez aux chèques-cadeaux

Nettoyage à sec

17, Rue de Charleville
5575 GEDINNE

WWW.WALLUX.COM/CHAUSSURES-CABRIOLE-GEDINNE

VALDADIGE
NEWDRESS
MEPHISTO

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Michel COGNIAUX se fera un plaisir de vous rencontrer.
0496 / 30 83 63

Regifo.be
Edition SPRL

Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres...

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders (avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

> Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.

> Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.

> Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.

Nous sommes la solution.

Vous désirez un renseignement sur nos services ?

Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :

Par mail : info@regifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37

- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -

Sommaire

Edito
..... 3

Conseil communal
..... 4

Les Noces
..... 4

Budget 2018
..... 5

Travaux communaux
..... 6-7

**Gestion
des cimetières**
..... 8-9

CPAS
..... 10

Senior focus
..... 11

A l'heure de vous présenter les meilleurs vœux du Collège pour l'année 2018 qui s'annonce, il semble important de vous rappeler que jamais l'humanité n'a été aussi bien, mais que cet équilibre est fragile et menacé par les comportements des esprits chagrins.

Il en va de même au niveau local. Tout va bien, avec nombre de projets ;-) !, mais plus de gens devraient utiliser leur énergie et leurs compétences de manière positive. Il reste malheureusement quelques esprits négatifs qui ne cessent de dire que c'était mieux avant et critiquent systématiquement certains projets, sans rien avoir à proposer en contrepartie. Ceux-là ne se rendent pas compte qu'ils prennent le risque d'obscurcir l'avenir de nos jeunes générations par leur manque de vision et d'engagement.

Les humains n'ont jamais eu une aussi longue espérance de vie. Les maladies n'ont jamais été à ce point vaincues. On meurt autant d'obésité dans le monde que de faim. Les morts violentes par la guerre n'ont jamais été aussi peu nombreuses contrairement à ce qui est seriné par la presse. Nos parents et grands parents qui ont connu une enfance où la vie était bien plus rude et ont subi les affres de la guerre se plaignaient beaucoup moins.

Cette introduction me permet d'enchaîner avec un extrait de texte de Michel Serres, membre de l'académie française, lu lors d'une récente cérémonie commémorative

Pourquoi parle-t-on tout le temps de déclin et d'un monde moins bien qu'avant ?

Il y a deux raisons principales. Quand on vit dans une époque de paix on a tendance à l'oublier. La guerre est ancrée dans les mémoires, la paix c'est l'oubli. Ensuite, il y a le syndrome de la princesse au petit pois qui ne supportait plus de dormir sur un matelas avec un pois dessous: au plus on vit dans un monde favorisé, au plus on devient sensible à de petites choses. La plupart des journalistes continuent d'autre part, à penser qu'une bonne nouvelle n'est pas une nouvelle. Et on entend sans cesse les échos de guerres, d'attentats, alors pourtant que le monde n'a jamais été aussi peu meurtrier.

Idem au niveau de nos communes, c'est tellement plus facile de se plaindre. Le moindre contre-temps ou report de livraison sur un chantier fait l'objet d'un commentaire « off ». Une seule absence à une réunion (parce qu'il est impossible de se couper en deux certains jours) peut faire grincer sur les réseaux sociaux. Un citoyen mal informé, tombant dans le piège du raccourci facile sur facebook, peut involontairement (c'est à souhaiter) causer énormément de dommages à l'image de sa commune.

C'est pourquoi nous souhaitons remercier ici l'ensemble des partenaires (tant actifs que passifs) des projets communaux et la majorité, bien souvent silencieuse, des personnes appréciant la quiétude et la qualité de vie de Daverdisse et ses villages. Toutes ces personnes que vous êtes et qui participent au vivre ensemble et s'inscrivent dans une dynamique positive, sous quelle que forme ce soit, nous motivent à porter les dossiers.

Et de reprendre une seconde fois le même auteur pour conclure: Si on ne peut rien prédire, on a au moins la liberté de créer les meilleures conditions pour l'avenir.

Sans oublier le plus important : nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018 !

Pour le Collège,
Maxime

Conseil communal

Conseil du 05 septembre 2017

1. Fonds d'impulsion provincial pour investissement extraordinaire. Installation d'une petite éolienne. Projet. Décision
2. Fabrique d'Eglise de Daverdisse. Compte 2015. Décision
3. Association de projet « Lesse et Semois ». Comptes 2014 à 2016. Approbation
4. Association de projet « Lesse et Semois ». Modification des statuts. Décision
5. Propriété communale. Mise à disposition par bail emphytéotique au profit d'ORES Assets. Porcheresse. Décision
6. Propriété forestière communale. Location du droit de chasse. Lot 4. Relevé des dégâts de gibier. Indemnité. Décision
7. Propriété forestière communale. Location du droit de chasse. Lot 6. Relevé des dégâts de gibier. Décision
8. Propriété forestière communale. location du droit de chasse. Lot 9. Relevé des dégâts de gibier. Indemnité. Décision
9. Propriété communale. Acquisition. M G Davreux. Estimation. Décision
10. Propriété forestière communale. Conditions particulières pour la vente d'automne 2017. Décision
11. Propriété forestière communale. Tir aux clays. Mise à disposition des terrains. Décision
12. Egouttage. Participation au marché groupé pour l'entretien annuel des réseaux d'égouttage. Décision
13. Service logement. Conseiller logement. Attestation
14. Enseignement. Ecole de Gembes. Projet pédagogique 2017-2018. Décision

Conseil du 29 septembre 2017

1. CPAS. Recommandations en vue de l'élaboration du budget 2018. Ratification
2. Fabrique des Eglises de Daverdisse. Budget 2017. Décision
3. Projet de modification du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse. Avis
4. PCDR. Construction d'une maison des Associations à Haut-Fays. Convention de faisabilité. Approbation
5. Opération de développement rural. Composition de la Commission locale de développement rural. Décision
6. Personnel communal. Engagement d'un(e) employé(e) d'administration – service population/état civil/administration générale contractuel(le) à mi-temps sous statut APE en remplacement d'un agent statutaire en interruption de carrière à mi-temps. Echelle D4. Décision
7. Personnel communal. Engagement d'un(e) bachelier(ère)/gradué(e) contractuel(le) à temps plein pour le service finances sous statut APE- CDI-Echelle B1. Décision
8. Service social collectif. Adhésion à l'accord-cadre pour l'assurance hospitalisation collective. Décision

Conseil du 7 novembre 2017

- 1 Réunion conjointe Commune-CPAS
- 2 CPAS. Modifications budgétaires n°2 du service ordinaire. Approbation
- 3 CPAS. Budget 2018. Approbation
- 4 Aide à la Promotion de l'Emploi. Cession des points du CPAS à la Commune. Décision
- 5 Règlement relatif à la promotion de la création d'une activité commerciale. Finances communales.
- 6 Modifications budgétaires n°3 du service ordinaire et du service extraordinaire. Décision
- 7 Bâtiments communaux. Acquisition de défibrillateurs externes automatiques. Décision
- 8 Finances communales. Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés – exercice 2018. Décision
- 9 Finances communales. Budget 2018. Décision
- 10 Voirie agricole. Travaux d'amélioration de voirie « Les Scottons » entre Haut-Fays et Gembes. Cahier des charges et conditions du marché. Approbation
- 11 Voirie. Excédent de voirie. Aliénation. M. J-P Lepage. Décision de principe
- 12 AIVE Secteur Valorisation et Propreté. Assemblée générale ordinaire. Décision
- 13 Soflux. Assemblée générale ordinaire. Décision
- 14 IMIO. Assemblée générale ordinaire. Décision

Noces d'or

Maurice Bachelart et Josette Lezin se sont mariés le 4 novembre 1967 à Haut-Fays.

Budget 2018

Ce budget se conforme autant que faire se peut aux contraintes de la dernière circulaire budgétaire, et plus particulièrement en matière d'emprunt.

Service ordinaire :

- Recettes : 4.673.438,34 €
- Dépenses : 3.286.395,01 €

Le budget 2018 présente un boni général de 1.387.043,33 €. A ce boni général doit être ajouté le montant existant en provision pour risque et charges, à savoir 469.833,71 €.

Ce résultat global reste dans la continuité vu notre prudence dans l'évaluation des recettes, notre volonté de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement de tous les services communaux et notre désormais classique méthode de calcul des dépenses par indexation. Nous vous rappelons que lors de l'établissement des comptes toute une série de recettes en plus et dépenses en moins amélioreront significativement le boni reporté.

Les recettes s'établissent à l'exercice propre à 3.315.930,78 € malgré une vente de produits forestiers fortement à la baisse. Les dépenses évoluent de concert pour s'élever à 3.286.395,01 €. Il est à noter que les dépenses augmentent plus que proportionnellement aux recettes. Un travail conséquent a été réalisé sur chacun des crédits (principalement en dépense de fonctionnement) pour s'adapter aux contraintes légales mais également afin de donner les moyens aux différents services ainsi qu'aux organes subordonnés. La principale augmentation porte sur les dépenses de personnel, lesquelles résultent des décisions adoptées par le Conseil communal lors de la séance du 29 septembre.

Le Collège a choisi de respecter le prescrit de la circulaire budgétaire, à savoir présenter un budget à l'équilibre ou en boni afin de ne pas pénaliser le service extraordinaire. A noter, par rapport au budget précédent, aucun prélèvement de l'ordinaire vers l'extraordinaire n'est ainsi prévu. Une reprise de provision est cependant nécessaire pour équilibrer le budget communal vu la vente de bois annoncée, avec le plus petit état d'assiette de la législature. Il n'est pas dans les principes du Collège communal de solliciter du Département Nature et Forêts de ne pas respecter le plan d'aménagement et de prévoir des coupes supplémentaires pour équilibrer le budget communal. C'est donc un très bon budget, qui préserve nos économies en prévision des investissements futurs.

Voici les grandes tendances du budget 2018 :

Au niveau des dépenses :

- les frais d'assurance diminuent de 2 %,
- les frais de personnel et donc principalement la masse salariale augmentent d'un peu plus de 3,3 % par rapport au budget initial de 2017,
- les coûts en relation avec l'énergie (combustible et électricité principalement) sont en régression,
- les remboursements de la dette augmentent mais restent maîtrisés
- le montant par habitant de la zone de police reste stable
- la dotation à la zone de secours augmente de 2%
- le budget de l'enseignement est maîtrisé
- un maintien global du poste « subsides ».

Au niveau des recettes, peu d'évolution des crédits attribués aux articles budgétaires par rapport à 2017 :

- les recettes de la dette, produit de nos participations diverses, restent stables
- le fonds des communes correspond au montant repris dans le courrier du Ministre Dermagne en juillet 2017,
- la recette des taxes & impôts est calculée en fonction des choix du collège de ne pas augmenter la fiscalité communale,
- les recettes « agriculture » c'est-à-dire principalement les ventes de bois et les locations de chasses régressent fortement,
- les subventions diverses et subsides à l'emploi sont repris en fonction des données disponibles à l'administration.

Service extraordinaire :

- Recettes : 3.226.400,96 €
- Dépenses : 3.100.030,25 €

Le budget 2018 présente un boni de 126.370,71 €.

Les investissements envisagés pour l'année 2018 tentent autant que faire se peut à s'inscrire dans les lignées de la circulaire budgétaire sachant par ailleurs que le montant d'emprunts nouveaux de 180 € / habitant est difficilement respectable.

Ainsi sont inscrits au budget 2018 les investissements principaux suivants :

- l'aménagement de la maison de village de Gembes
- la réhabilitation de l'ancien presbytère de Haut-Fays en maison des associations
- les travaux d'entretien extraordinaire route de l'Ordenne et rue du Chênelisse, également inscrits dans le PIC 2017-2018
- la prolongation du pré-ravel et la finalisation de la voie lente via « Les Rives », jusque Graide-Station
- des travaux d'entretien extraordinaire de voiries à Daverdisse
- l'entretien extraordinaire de voiries agricoles aux Scottons
- le remplacement de châssis aux logements « tremplins »
- des aménagements de cours et l'achat de matériel informatique pour les écoles
- les diverses acquisitions de matériel afin de permettre aux services de fonctionner

Toute une série de travaux d'entretiens et/ou sécurisation n'apparaissent pas budgétairement, car pour une question d'efficacité et de flexibilité, ils seront réalisés par le personnel communal. Les fournitures nécessaires à ces nombreuses réalisations sont donc prévues en « ordinaire ».

Hors budget également, les chantiers en partenariat avec divers impétrants pour mettre à niveau ou renouveler les conduites et câblages divers enfouis dans le sol communal en prévision des futurs travaux d'infrastructures (PCDR pour Porcheresse et Plan d'Investissement Communal pour les voiries des autres villages).

D'autres chantiers importants devraient être initiés ou réalisés en 2018 sans apparaître dans ce budget, à commencer par les travaux d'agrandissement de l'école communale de Haut-Fays. L'ouverture des soumissions pour ce dernier chantier ayant encore lieu le 26 septembre 2017, les inscriptions budgétaires y afférentes ont été anticipées, signe d'une bonne gestion. La suite du chantier (principalement des aménagements intérieurs) aux installations footballistiques est dans le même cas. Sans oublier la mise en service (en partenariat avec Proximus) de la fibre optique à Porcheresse, si celle-ci n'a pas déjà eu lieu en cette fin d'année, ce que nous souhaitons vivement.

De même, sont planifiés en travaux d'infrastructures, sans apparaître au budget, car ils ont été anticipés, les travaux de la rue de Redu à Porcheresse. La finition et les plantations le long des voiries agricoles entretenues cette année (Porcheresse et Haut-Fays) sont également prévues.

Votre Collège communal confirme ainsi, comme vous en avez pris l'habitude, sa volonté d'efficacité et son objectif de résultats dont l'indicateur principal est la visibilité des actions sur le terrain.

Au moment de l'approbation, nous souhaitons vous remercier pour vos votes positifs (ndlr : unanimes, une fois de plus). Comme le temps passe vite, nous venons de vous présenter le sixième et dernier budget de la législature. Et jamais personne autour de cette table ne s'est positionné contre un seul de nos plans budgétaires, tant à la commune qu'au CPAS. Preuve que malgré nos possibles divergences politiques, il y a toujours eu un consensus autour des choix financiers du Collège et de la gestion quotidienne de notre belle commune !

Travaux communaux

Septembre

- nettoyage des villages
- fauchage des bords de voirie
- entretien des promenades
- arrachage des plantes invasives
- mise en place d'aqueducs au Beau-Mousseau
- renforcement bord de voirie à la Rue de la Chapelle
- mise en place de nouveaux dispositifs de ralentissements et de leur signalisation
- mise en place de clôtures de protection à Picheron
- élagage aux lieux dits Lavrinchenet, Tringlanfontaine, Bois de Laloux et Taille des Huttes
- nettoyage des passages d'eau en forêt
- réparation d'un filet d'eau à Daverdisse
- mise en place de protections individuelles à Tringlanfontaine
- abattage d'arbres malades à Tringlanfontaine, Petit Picheron et aux Scottons
- pose de lattes de protection à divers endroits en forêt



Octobre

- nettoyage des cimetières
- mise en place de clôtures de protection à Gerhenne
- élagage et dépressage à Picheron
- mise à niveau de filets d'eau et taques d'égouts derrière la maison communale
- prolongation du trottoir rue de Burnaifontaine
- mise en couleur des portes des églises
- réparation de tarmacs à divers endroits de la commune
- fauchage des bords de voirie
- nettoyage des monuments aux morts



Début novembre

- façonnage de piquets et réparation clôture de protection au Fond des Sartais
- mise en place de nouveaux panneaux de signalisation
- dépressage, détournage et élagage en hauteur au Ry de Bissus
- élagage à Picheron et préparation de sortie pour exploitation
- ramassage des feuilles
- nivellement d'un empierrement d'un chemin forestier à Gembes (au bout de la Culée)

+ les travaux récurrents :

nettoyage des avaloirs, enterrements, poubelles publiques, entretien de l'outillage, relevé de compteurs, tonte, transport des barrières de signalisation et chalets pour les événements sur la commune

Travaux communaux



Gestion des cimetières

Evolution de la gestion des cimetières ...

Ces derniers mois, dans toutes les communes de la Région wallonne, un sujet sensible revient régulièrement, celui de l'entretien des cimetières. Nous pourrions nous targuer d'une pro-activité certaine de notre commune dans le cadre des entretiens des monuments (nouvelles plaques, aérogonnage, mise en valeur), de l'entretiens et/ou placement de nouvelles grilles, ou encore de la mise en conformité avec la création d'ossuaires dans chaque village et les compliments du fonctionnaire régional ayant visité nos cimetières dans le cadre de l'appel à projets funéraires et sépultures. Mais ce serait faire fi d'un minimum d'objectivité nous obligeant à reconnaître que les inconvénients (et plus spécifiquement la gestion des mauvaises herbes) de la mise en place des nouvelles normes d'entretien édictées par la Région sont encore trop apparents.

Nous sommes heureusement bien loin de l'état d'abandon de certains cimetières récemment aperçus dans la presse. Et même si ce ne sont pas les habitants qui doivent se réunir le week-end pour entretenir nos espaces de mémoire comme dans une commune du sud de la province, il y a probablement moyen d'obtenir de meilleurs résultats en améliorant l'organisation de nos services.

De plus en plus d'heures de travail du personnel communal (on parle ici de plusieurs centaines !) sont investies chaque année dans nos cimetières pour un résultat qui peut parfois, à raison, apparaître insuffisant. Cet article, inspiré d'une publication récente de l'union des villes et communes, a pour objectif de vous faire prendre conscience de la complexité de la gestion des espaces publics, et de nos lieux de recueillement en particulier, suite à des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir.



Contexte légal

2014 : interdiction de recourir aux produits phytopharmaceutiques pour désherber les endroits qui sont reliés à un filet d'eau ou à une eau de surface.

2018 : interdiction de pulvériser des pesticides dans les endroits fréquentés par un public vulnérable.

2019 : interdiction totale de recourir aux produits phytopharmaceutiques pour les pouvoirs publics

+ Rappel

Les emplacements dans nos cimetières sont attribués sous forme de concessions dont l'entretien (en ce compris les intervalles entre les monuments et les espaces devant les tombes, hors allées en « dur ») est à charge des proches du défunt.

A ce sujet, d'aucuns souhaiteraient un entretien total par le personnel communal (et donc à charge des finances publiques) des espaces devant les tombes et des intervalles entre les monuments. Cela n'est pas possible, tant au niveau de la charge de travail, qu'au niveau de l'aspect légal. Les services communaux ne peuvent pallier les carences de tout un chacun, ni intervenir pour régler des conflits de voisinage.

Lors des entretiens préalables aux fêtes villageoises ou à la Toussaint, nous dépassons largement le cadre de notre mission pour permettre à chacun de se recueillir dans les meilleures conditions. Mais où faut-il s'arrêter ? Tout citoyen lambda s'offusquerait de voir du personnel communal s'employer à entretenir des parcelles privées (tonte de pelouse, taille de haie,...) de propriétaires négligents. Idem dans nos cimetières, à chacun ses charges et ses devoirs !

Gestion des cimetières

Pourquoi réagir de la sorte ?

Dans notre Région, nous observons une certaine tradition par rapport aux cimetières de type minéral. Les allées sont en graviers gris et les tombes sont en pierres grises également ce qui laisse peu de place pour la végétation autre que les fleurs déposées sur les tombes. Les citoyens ne sont dès lors pas très tolérants par rapport à la végétation spontanée qui voudrait s'implanter dans les allées ou entre les tombes.

Le choix pour une commune semble être binaire :

soit elle continue à vouloir tout désherber comme avant mais sans les pesticides, et cela est chronophage et extrêmement couteux en fonction des investissements matériels à prévoir ;

soit la commune repense sa gestion et gagne du temps pour l'investir là où il est indispensable qu'elle désherbe. La seule chose indiscutable, c'est qu'il n'y a pas d'autre choix que de se passer des herbicides pour entretenir les espaces publics dont les cimetières.

Vous l'aurez compris, seul le deuxième choix est réaliste.

La commune va devoir repenser ses aménagements. Les mentalités devront évoluer pour augmenter le niveau d'acceptation des changements tant au niveau du personnel communal que des citoyens. Il faudra en outre veiller à la formation des agents communaux par rapport à la bonne utilisation des techniques alternatives. Il faudra aussi qu'ils soient prêts à répondre aux questions des citoyens puisqu'ils seront en première ligne pour expliquer pourquoi il y a des changements et vers quoi la commune va en termes de nouvel entretien ou aménagement. Prévenir et communiquer permettront de limiter les contestations.



Les changements doivent être envisagés sur base d'une approche globale et logique de l'ensemble du cimetière avec une volonté de privilégier le préventif au curatif.

Des changements, comme la végétalisation de certaines allées vont s'opérer à moyen ou à long terme. Tous les spécialistes de la matière le confirment. Si les citoyens ne sont pas prévenus et conscientisés par rapport à la raison des changements qu'ils vont voir apparaître dans ces lieux de recueillement, il est certain que les remarques, voire les plaintes, vont fuser car cela sera perçu comme un manque d'entretien, voire un manque de respect pour les défunts. Seule solution pour éviter cela : la communication...

Or, aucun retour en arrière ne sera possible. Ce serait tout bonnement ingérable au vu de l'évolution du contexte réglementaire.

Que l'on soit mandataire ou membre du personnel, le message positif du changement doit être le même. D'où cet article dont le but est de faire passer tout un ensemble de messages importants :

• les cimetières sont entretenus régulièrement,

- la commune gère ses espaces,
- les changements opérés sont attendus et souhaités,

- une phase de transition est inévitable pour atteindre le résultat final,
- etc.

Nous nous devons également de positiver la fin du recours aux herbicides en mettant en avant les aspects de la santé et du respect de la biodiversité.



En conclusion

Cette nouvelle manière d'aborder l'entretien des cimetières nous a été imposée par des preneurs de décisions régionaux qui n'ont pas prévu la mise en place d'alternatives satisfaisantes pour les citoyens. Nous remercions les services communaux qui ont augmenté leur charge de travail pour réduire les désagréments dus au contexte actuel. A terme, de nouvelles solutions vont être développées, sur base d'une réflexion globale et d'un établissement des priorités au niveau de la gestion, un nouveau schéma de l'entretien va se dessiner en libérant du temps à certains endroits pour pouvoir le réinvestir à d'autres.

Les effets positifs de ces changements seront larges puisque le verdissement, le fleurissement ou les plantations vont permettre à la faune et à la flore de se développer davantage dans des lieux d'où elles étaient parfois exclues.

Le samedi 21 octobre, le CPAS a organisé son repas annuel des aînés.

A cette occasion, Mr le bourgmestre a offert l'apéritif à tous utilisant ainsi la cagnotte remportée lors de l'émission du 71 du 23 août.

La rencontre a débuté par un spectacle d'improvisation interprété par l'Haberezina, spectacle haut en couleurs et en paroles, s'il en est. Sur des suggestions du public, les acteurs ont joué des scènes du vécu avec énormément d'humour et de finesse. Nous les en félicitons.

Ensuite, un repas plein de saveur nous a ravis.

Une parodie du 71 nous amuse pendant un petit moment, avant la soirée animée par Fabrice Delbrouck. Là, encore énormément de bonne humeur, beaucoup se sont laissés entraîner dans un pas de danse.

Mais, tout a une fin, c'est promis, nous vous attendons l'année prochaine approximativement à la même date et je le souhaite encore plus nombreux.

Merci de votre présence à tous.



Marie Noëlle Nicolas



« Senior Focus »

VOUS AVEZ 75 ANS ET PLUS ? « SENIOR FOCUS » PEUT VOUS AIDER

En cas de disparition inquiétante ou de malaise, la recherche rapide et active d'informations sur la personne concernée est primordiale, voire vitale. A ce sujet, le Collège communal de Daverdisse a décidé d'aider sa population en adhérant au projet Senior Focus.

PLUS QU'UNE « BOITE À TARTINES »

En cas d'**urgence**, les premiers instants sont capitaux. Cette boîte « Senior Focus » contient un ensemble de renseignements très utiles (données personnelles et médicales) sur la personne à secourir. Rangée dans le frigo, elle sera très facile à trouver et à identifier grâce à son logo. Ainsi, les ambulanciers, pompiers, médecins, policiers et aides-soignants pourront agir rapidement et efficacement.



1. En cas de **malaise** : la boîte Senior Focus offre aux services de secours tous les renseignements médicaux indispensables à une bonne prise en charge rapide et adaptée.
2. En cas de **disparition** : la boîte Senior Focus renferme tous les éléments dont les policiers doivent disposer rapidement : signes distinctifs de la personne, photo, habitudes, ...
Ceci est d'autant plus important pour les personnes vivant seules.

Grâce à Senior Focus, il leur suffira dorénavant d'ouvrir la porte de votre frigo !

DU QUEBEC A LA COMMUNE DE DAVERDISSE ...

Senior Focus est né au Québec et s'est exporté en Belgique. Séduit par ce modèle québécois et convaincu par son utilité, le Service Social & Santé de la Province de Luxembourg via son service « Bien Vieillir », a décidé de le mettre en place sur son territoire et le proposer aux 44 communes qui la composent.

Le Collège communal de Daverdisse a décidé de l'offrir à sa population et a désigné le CPAS comme référent pour sa mise en place. Katty Clarenne en tant que Conseillère du CPAS et Présidente de l'ALE coordonnera le projet dans son ensemble avec l'aide des services cités ci-dessus et en particulier l'ALE et sa responsable.

L'aide des médecins traitants sera indispensable afin de compléter et actualiser la fiche médicale intégrée dans la boîte. D'ici peu, la Province enverra à chacun d'eux une lettre d'information personnalisée. La Commune de Daverdisse compte également sur leur soutien et leur participation active.

DÉMARRAGE :

Dès janvier 2018, la boîte pourra être distribuée aux habitants de la Commune âgés de 75 ans et plus.

Pour les personnes intéressées, 2 formules s'offrent à elles :

1. Le retrait du kit « Senior Focus » par la personne elle-même ou un parent sur base de leur carte d'identité à l'ALE.
2. Une personne de l'ALE et/ou la coordinatrice du projet pourra volontiers se rendre à domicile et sur rendez-vous. Leur mission première sera alors d'offrir la boîte, d'expliquer son intérêt et de la compléter avec la personne. Cette visite permettra également de rencontrer la personne dans son quotidien et créer un lien avec elle.



Ce kit est totalement gratuit !

Depuis 1889

JACQUEMART

& Fils sprl

Allée des Marronniers 80
6929 DAVERDISSE

☎ 084 38 82 66

☎ 084 38 83 87

✉ menuiserie.jacquemart@live.be



L'entreprise JACQUEMART résoud tous problèmes de menuiserie et offre des services en:
Châssis bois-alu-pvc - Aménagement intérieur
Portes - Portes coupe-feu

Plafonds - Parquets - Placards • Charpentes & toitures

🌐 www.menuiserie-jacquemart.be



Epicerie du Centre «Chez Danielle»

Alimentation Générale

Dépôt de Pains-Sandwicherie

Rue de Burnaifontaine, 5
6929 Haut-Fays

Tél. 061 50 28 43

Horaires :

Dimanche & lundi

de 7h à 12h30

Mardi à samedi

de 7h à 18h30

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ

Ets WARIN S.A.



*Une chaleur!
d'avance!*



Depuis plus
de 75 ans



Graide: 061/51.10.26

www.warin-mazout.be



Vert de Gris

prêt-à-porter
FEMMES - HOMMES
tailles 34 à 52

lundi	/ 13h30-18h0
mardi	Fermé
mercredi	9h30-12h30 / 13h30-18h00
jeudi	9h30-12h30 / 13h30-19h00
vendredi	9h30-12h30 / 13h30-18h00
samedi	9h30-12h30 / 13h30-18h00
dimanche	9h30-12h00 /

NATHALIE CLARINVAL

nathcla@hotmail.com

Rue de Bouillon, 1 - 5555 BIEVRE

061 31 53 84 - 0477 79 41 63

www.vertdegris-bievre.be



Thierry TITEUX sprl

Infirmier indépendant

Soins à domicile 24h/24
Disponible 7j/7

rue de Dinant 7
5555 BIEVRE
Tél. 061 46 81 05
Gsm 0497 74 38 16



*Les annonceurs du bulletin communal
vous souhaitent
d'agréables fêtes
de fin d'année...*

